Concernant l’éolien et son acceptabilité :

Une étude récente, publiée en octobre 2026 par les chercheurs François Munier et Martin Faulques et portant sur 34 448 communes françaises entre 2007 et 2022, montre qu’un projet éolien est associé à une progression locale du vote en faveur de l’extrême droite (Rassemblement national). Cette progression serait observable dès le dépôt du permis de construire, avant même le début des travaux.

Dans ce contexte, si le RN accède au pouvoir en 2027, notamment en raison du rejet des projets éoliens, le développement de ces projets et, plus largement, celui des énergies alternatives pourrait être fortement compromis. Il serait donc préférable de renoncer, avant leur construction, aux projets qui suscitent une forte contestation et présentent des risques importants pour la biodiversité.

Concernant l’étude de Magoar :

Zones humides

P. 234 : Nous pouvons voir sur la carte que la délimitation des zones humides correspond exactement aux délimitations préalables, ce qui laisse s’interroger sur la réalisation effective du travail d’expertise. On retrouve en effet les mêmes délimitations à la p. 83 de l’étude d’impact de Synergis. Par ailleurs, aucune annexe présentant les résultats des profils réalisés n’est disponible. Il est donc difficile de vérifier si la délimitation des zones humides a bien été effectuée sur le terrain. Enfin, la présence de renoncule rampante sur E2 et de jonc diffus sur E1 indique que les zones d’implantation pourraient être situées en zone humide.

Il est également surprenant que l’inventaire réalisé à l’échelle communale suive parfaitement les limites du parcellaire, une configuration qui paraît peu habituelle pour la délimitation de zones humides, et indique souvent des inventaires mal fait.

Les cartes nationales de prélocalisation indiquent également des zones humides potentielles sur le secteur. **Une nouvelle étude des zones humides apparaît donc nécessaire.**

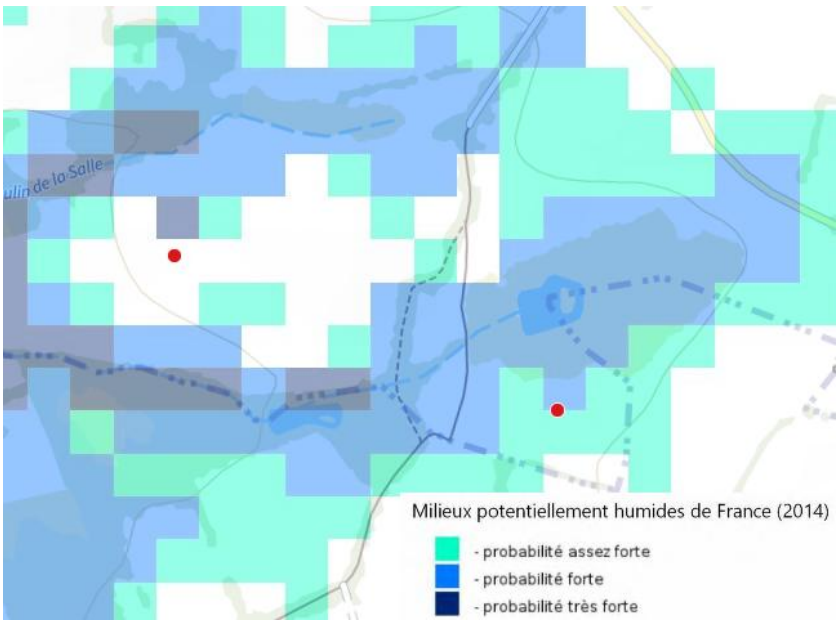

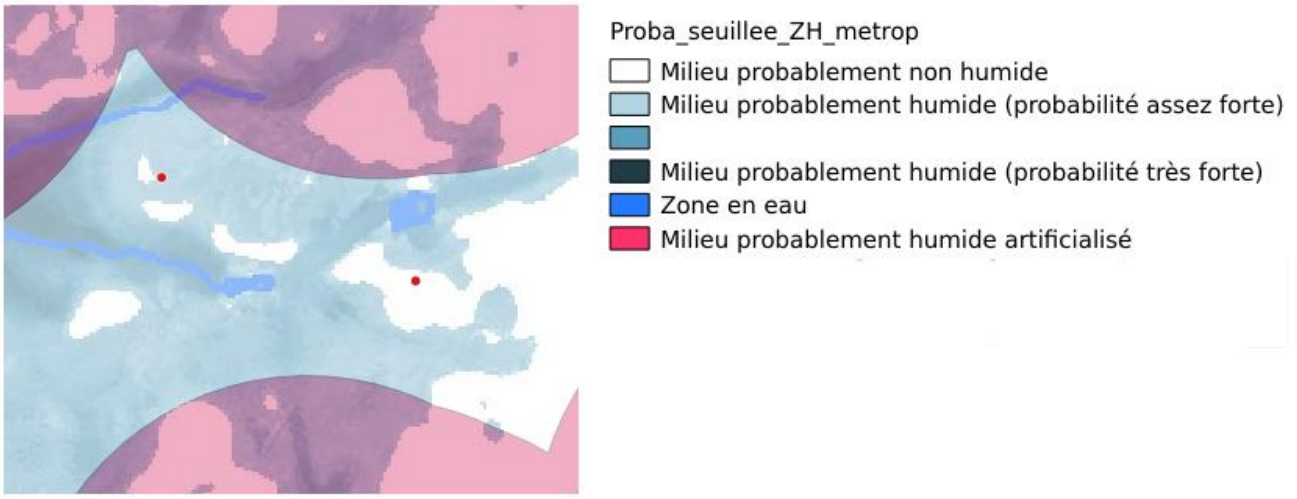

Avifaune nicheuse :

Le nombre de points d'écoute (IPA) est beaucoup trop faible au regard de la superficie et des enjeux de la zone. Les résultats ne peuvent alors n'être que insuffisants.

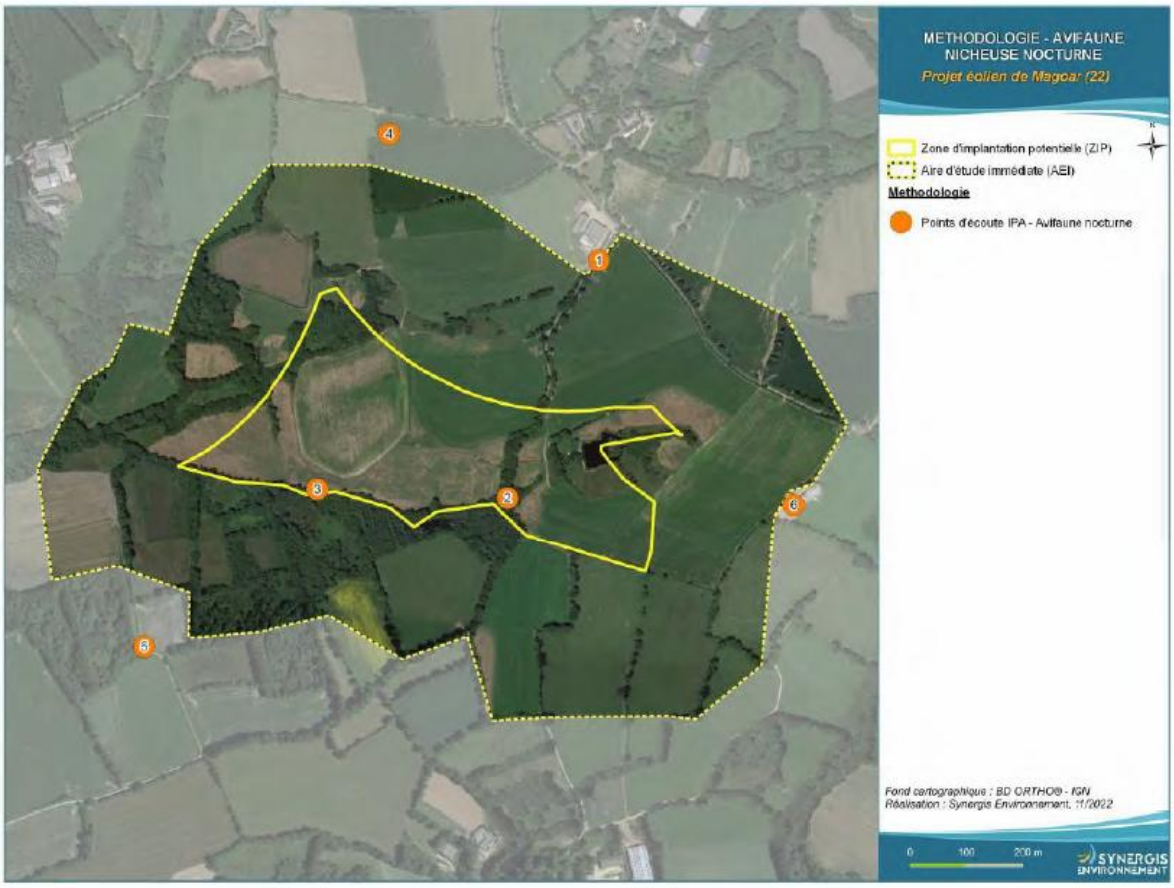

Carte 9 : Avifaune nicheuse nocturne (source : Synergis Environnement, 2023)

P. 259 – Avifaune migratrice

Alors que les suivis en période de nidification et en hiver sont présentés de manière relativement rapide, ceux réalisés en période de migration restent lacunaires. La migration constitue pourtant une étape importante du cycle biologique des oiseaux. Elle représente une période de vulnérabilité pour certaines populations, notamment les populations nordiques, et doit donc être prise en compte dans l'évaluation des enjeux de conservation.

Pour comprendre la migration des oiseaux, il est nécessaire de prendre en compte leur comportement en fonction des conditions de vent. Dans cette étude, les suivis en période de migration ont été réalisés par beau temps et avec très peu de vent. Or, lorsque le vent est faible, les oiseaux peuvent voler à très haute altitude, parfois à plus de 100 mètres. Ils ne sont alors plus visibles depuis le sol par les ornithologues. La migration peut donc passer inaperçue dans ces conditions, ce qui semble être le cas dans cette étude.

L'étude présentée pour ce projet comprend des relevés du passage migratoire au printemps (migration prénuptiale) et à l'automne (migration postnuptiale). Toutefois, ces relevés ont été effectués uniquement de jour. Or, d'après les études récentes, plus de 80 % des oiseaux migreraient de nuit (ZUCCA). Cette stratégie permettrait notamment de limiter les risques de prédation et les dépenses énergétiques. De plus, la migration nocturne peut se dérouler à une altitude élevée, souvent à hauteur des pales. En ne

prenant pas en compte cette migration nocturne, l'étude ne permet donc pas d'évaluer les impacts potentiels sur l'ensemble des espèces concernées ni de caractériser précisément les enjeux pour l'avifaune.

Deux méthodes peuvent être utilisées pour évaluer l'importance de la migration sur un site. La première consiste à installer un radar afin de détecter les flux migratoires et de comparer les résultats entre plusieurs sites. La seconde méthode, appelée NocMig (« Nocturnal Migration »), est davantage utilisée outre-Atlantique, mais des suivis sont également réalisés en France depuis plus de dix ans.
Certains bureaux d'études utilisent cette méthode pour évaluer les enjeux liés à la migration dans le cadre de projets éoliens. Elle repose sur l'installation d'enregistreurs permettant d'identifier les espèces à partir de leurs cris, même si certaines espèces ne vocalisent pas. Le nombre d'oiseaux est difficile à estimer ; les résultats sont donc généralement comparés entre sites à partir du nombre de cris enregistrés. Cette méthode permet notamment de détecter des espèces qui migrent la nuit et qui n'ont pas été observées lors des suivis diurnes. Elle contribue également à caractériser les flux de passage.

La carte des flux migratoires souvent présentée dans les rapports (**fig. 1**) est issue d'un compte rendu de l'ONCFS datant des années 1980. Elle a été élaborée à partir des données de comptage des oiseaux d'eau du programme « Wetlands International ». Elle ne reflète donc pas nécessairement la réalité actuelle des flux migratoires.
Un programme de suivi de la migration, nommé MIGRATLANE, est aujourd'hui destiné à améliorer les connaissances sur ces déplacements. Une carte provisoire, fondée sur les données d'oiseaux suivis par télémétrie (**fig. 2**), met déjà en évidence les limites de cette représentation simplifiée des flux migratoires.

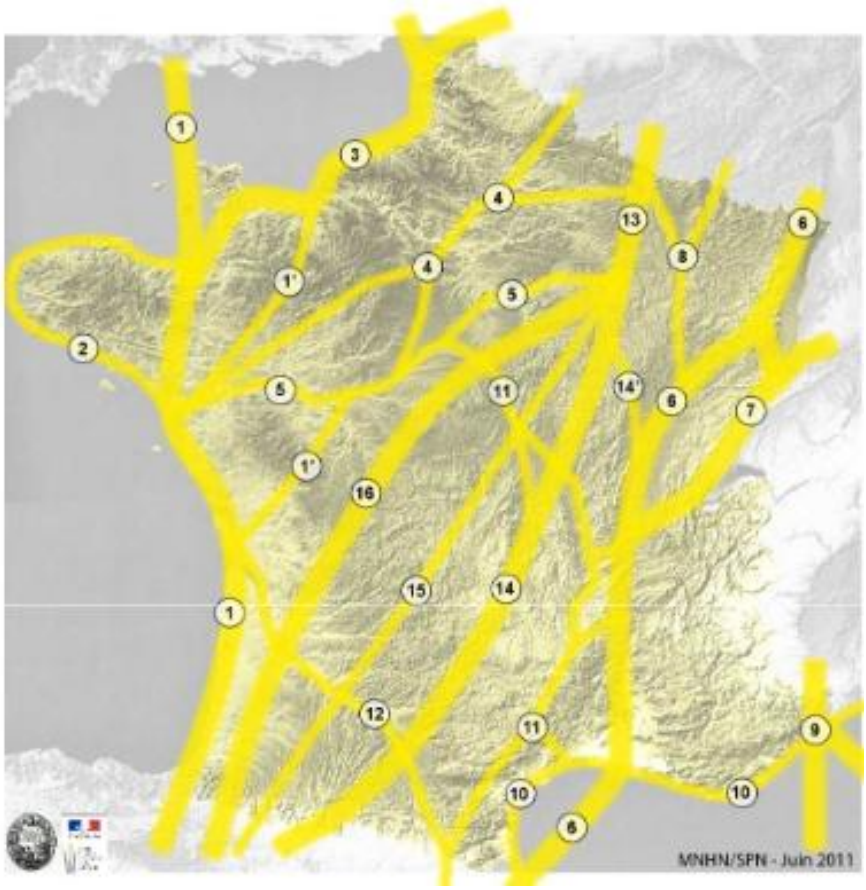

Figure 1. Représentation théorique des principaux flux migratoires en France

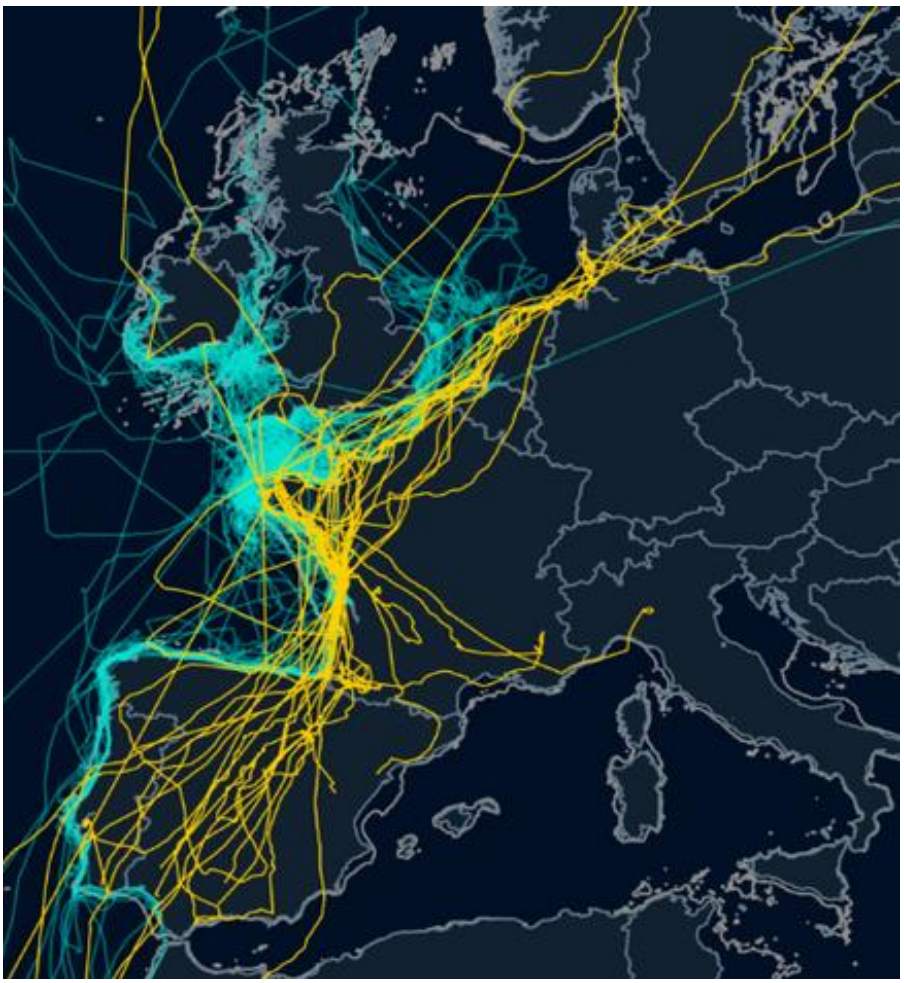

Figure. 2 *Cartographie provisoire des oiseaux équipés de balises de télémétrie dans le cadre du programme MIGRATLANE (en bleu : oiseaux marins ; en jaune : oiseaux terrestres)*

Entomofaune

Les enjeux concernant l'entomofaune sont très importants sur le site. Pourtant, le dossier ne présente pas d'information sur les effets des éoliennes sur les insectes. Une étude de Voigt publiée en 2021 (« Insect fatalities at wind turbines as biodiversity sinks ») estime le nombre potentiel d'insectes tués à 40 millions par an et par éolienne en zone tempérée.

Conclusion

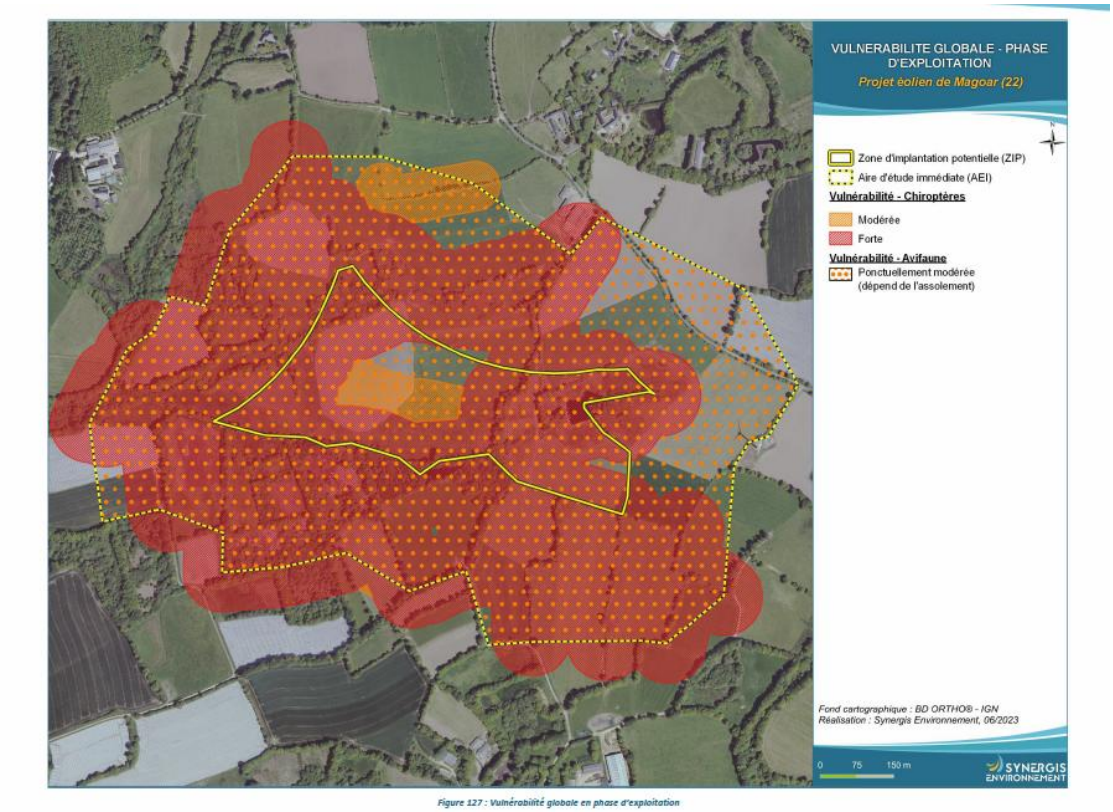

Figure 127 : Vulnérabilité globale en phase d'exploitation

Malgré les limites de l'étude et la sous-évaluation possible des enjeux, la carte présentée fait tout de même apparaître des enjeux importants de conservation pour des groupes biologiques sensibles à l'éolien.

En synthèse, comme le mentionne très bien la MRAE, « l'appréciation des niveaux d'incidences apparaît assez souvent très optimiste en dépit des enjeux, des sensibilités et de la nature des incidences pourtant identifiée ». Cela remet encore une fois sur la table la question de l'indépendance du bureau d'étude qui est lié ici à son client, c'est-à-dire le promoteur.

Par conséquent, ce projet n'a pas lieu d'être.

Un avis défavorable est nécessaire afin d'éviter les impacts environnementales du projet mais aussi son impact social.